



S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **05-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 20 janvier 2015**

Le vingt janvier deux mil quinze, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 12 janvier 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 17 Votants : 19

Présents : JM CAMACHO, S.CIALDELLA, R.DI BENEDETTO, G.DINI, F DI RAFFAELE, K.GAILLARD, F.GILABERT, G. JULLIEN (pv de M. Evrard), C.LANCELON-PIN, M.MASTROMAURO, P.MONIER, R.OCCHINO, M.REPELLIN(pv de Denis ROUX), P.RIGAULT, G.SALLET, J.TESSAIRE, N.VIEU

Absents excusés : A. CARBONARI, D.CUSTOT, D. D'OLIVIER-QUINTAS, P. EVRARD, F.FECHOZ, D. ROUX, JP TROVERO

Secrétaire de séance : Sylvain CIALDELLA

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

Objet : INSERTION-EMPLOI
Validation de la convention 2015 avec l'ACEISP

Rapporteur : Gérard DINI

Le Vice-président expose :

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, **le SIRD** propose une permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celui-ci à l'ACEISP.

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **4 heures hebdomadaires (4 *47 semaines)**. Volume horaire de 188h annuel (en augmentation de 27h annuel en raison de l'augmentation de la fréquentation de la permanence). Celle-ci a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE**.

Budget 2015 :

	Conseil Général 42%	SIRD 32%	Métro 27%	TOTAL
2014	5857	4 572	3 857	14 286
2015	5857	4572	3857	14286

Le coût total de la permanence s'élève à **14 286 Euro** pour 2015.

Le **Département de l'Isère** participe au financement de cette action pour un montant de **5857 Euro**, ainsi que **LA METRO** pour un montant de **3 857 Euro (demandés)**
Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4572 Euro** sur l'échéancier suivant : 80% soit 3 657 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical, et 20% soit 915 € sur présentation du bilan final.

Le comité syndical après débat

✚ VALIDE LA CONVENTION avec l'ACEISP pour l'année 2015

✚ AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
 Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 21 Janvier 2015
 Le président
 Guy JULLIEN